

Parc naturel marin de Martinique

Présentation générale du Parc :

- Le parc naturel marin : un outil de gestion dédié à la mer
- Les orientations de gestion
- La gouvernance (le conseil de gestion)
- Les richesses du Parc
- La carte d'identité de l'espace marin martiniquais
- Les grandes étapes de la création du Parc
- Le réseau des parcs naturels marins



Crédit photo : Fabien Védie

Le Parc naturel marin de Martinique fait partie de l'Agence française pour la biodiversité, un établissement public du ministère de la Transition écologique et solidaire.
L'AFB exerce des missions d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins.

Contacts Presse : Lisa Briot, lisa.briot@afbiodiversite.fr 06 47 98 21 89

Nathalie CHAMPLONG : 06-96-28-34-42 nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr

Le parc naturel marin : un outil de gestion dédié à la mer

Le parc naturel marin est un outil de gestion du milieu marin, créé par la loi du 14 avril 2006. Adapté à de grandes étendues marines, il a pour objectif de contribuer à la protection, à la connaissance du patrimoine marin et de promouvoir le développement durable des activités liées à la mer.

Créé par décret le 5 mai 2017, le Parc naturel marin de Martinique s'étend de la côte martiniquaise jusqu'à la limite extérieure de la zone économique exclusive pour une superficie de 47 340 km².



Carte du périmètre du Parc naturel marin de Martinique

Crédit : Agence française pour la biodiversité

Les orientations de gestion

Sept orientations de gestion ont été retenues pour le parc naturel marin de Martinique. Elles répondent aux attentes et préoccupations identifiées par les acteurs et le public au cours des quatre années de concertation qui ont préparé la création du Parc. Elles guident l'élaboration du plan de gestion du Parc qui sera la feuille de route à quinze ans.

Ces orientations sont les suivantes :

1. Contribuer à une plus grande connaissance du patrimoine naturel, de sa biodiversité et de ses fonctionnalités, et du patrimoine culturel maritimes ;



Crédit photo : Alain Pibot / Agence française pour la biodiversité

2. Sensibiliser le plus grand nombre et dès le plus jeune âge à la spécificité et à la préservation de l'espace maritime insulaire martiniquais;

3. Proposer la protection, la restauration ou la valorisation des espèces et des milieux marins;

4. Soutenir la pêche côtière artisanale et l'aquaculture ;

5. En tenant compte du fort lien terre-mer, soutenir une gestion innovante et participative dans les projets visant à concilier les différents usages, à améliorer la qualité de l'eau ;



Crédit photo : Sylvain Demange / Dalam images

6. Engager le tourisme, le sport, les loisirs nautiques et les ports et mouillages dans des pratiques responsables par la formation des acteurs et la mise en place d'équipements adaptés ;

7. Contribuer à la planification des usages, à la prévention des conflits, à l'efficacité de la police de l'environnement marin.

Le conseil de gestion du Parc

Le conseil de gestion est l'organe de gouvernance du parc naturel marin. Tous les acteurs locaux du milieu marin concernés y sont représentés : collectivités locales, professionnels de la mer, usagers de loisirs, associations culturelles et associations de protection de l'environnement, personnalités qualifiées et services de l'État.

Il se réunit en moyenne deux à trois fois par an pour décider des orientations de gestion. Il valide les plans d'action du Parc et est également amené à se prononcer sur certaines activités soumises à autorisations administratives.

Le conseil de gestion du Parc naturel marin de Martinique compte 53 membres. Sa composition est définie par arrêté préfectoral.

Voir ci-joint l'arrêté préfectoral du 15 février 2018.

Les richesses du Parc naturel marin de Martinique

Les richesses naturelles et culturelles

Dessinée par son histoire géologique et la variété de ses conditions climatiques, le périmètre du parc marin offre une grande diversité de paysages et d'habitats marins. Mangroves, fonds meubles, herbiers, récifs coralliens, plages, hauts-fonds, ponctuent son littoral. Ces écosystèmes abritent une biodiversité remarquable, à la jonction entre la mer des Caraïbes et l'océan Atlantique. Ils remplissent des fonctions écologiques primordiales pour l'alimentation et la reproduction

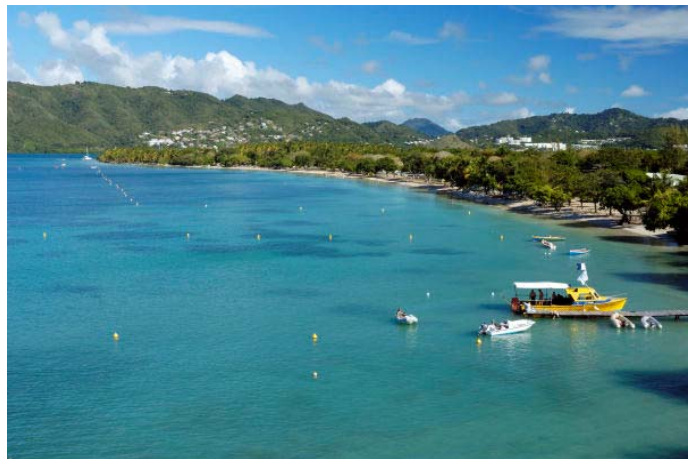


Crédit photo : Fabien Védie

des mammifères, poissons, mollusques et crustacés. De nombreux mammifères marins, poissons et oiseaux pélagiques traversent les eaux du parc. Le périmètre du parc recèle également des vestiges sous-marins témoignant de l'histoire de l'île qui participent à la richesse de son patrimoine culturel.

Les activités marines

Le parc marin accueille de nombreuses activités indispensables à l'économie de la Martinique et à la qualité de vie de ses habitants. Les navires commerciaux de transport de passagers et de marchandises ainsi que de nombreux navires de plaisance fréquentent les abords et les ports de l'île. Les pêcheurs et chasseurs sous-marins professionnels mais aussi amateurs



bénéficient de la ressource halieutique. La mer et son littoral sont des espaces de loisirs pour tous les Martiniquais ainsi que pour les touristes attirés par la beauté des plages et des fonds marins. Dans les eaux claires et chaudes, on pratique tout type de sport de mer : gommier, yole, plongée, kayak, surf, voile, etc...

Carte d'identité de l'espace marin martiniquais

Le patrimoine naturel

De nombreux habitats remarquables

- 22 km² de mangroves
- 49 km² d'herbiers
- 55 km² de récifs coralliens
- 350 km de plages

Une grande variété biologique

- **47 espèces de coraux**,
- **200 espèces d'algues**, plus de cent espèces d'éponges, de gorgones, de mollusques, de crustacés, d'échinodermes,
- plus de **300 espèces de poissons côtiers** et de **nombreux grands poissons pélagiques**,
- cinq espèces de tortues marines, 175 sites de ponte répertoriés,
- **25 espèces d'oiseaux marins** dont 7 nichent sur les falaises et les îlets, des oiseaux limicoles,
- **21 espèces de mammifères marins** dont la baleine à bosse, le cachalot et des populations résidentes de dauphins.

La protection des espaces marins

- **deux réserves naturelles** avec un périmètre en mer : une nationale sur les îlets de Sainte-Anne et une régionale le long de la côte de la commune du Prêcheur
- **16 km de linéaire côtier protégés par le Conservatoire du littoral**,
- dans les eaux des Antilles françaises : le sanctuaire Agoa, dédié à la protection des mammifères marins.



Crédit photo : Alain Pibot / Agence française pour la biodiversité



Crédit photo : Aquasearch

La mer et les hommes

Pêche professionnelle et de loisirs

- plus d'**un millier de pêcheurs professionnels** pour environ un millier de tonnes pêché annuellement,
- de nombreux pêcheurs de loisirs : surf-casting, chasse sous-marine, pêche sportive embarquée, pêche à pied.

Transports et loisirs en mer

- le grand port maritime : **6^e port français pour les conteneurs**,
- **699 escales de navires** de commerce et 3,1 millions de tonnes de marchandises traitées,
- **115 000 passagers inter et intra îles**,
- **Plus de 500 000 croisiéristes en 2017**,
- **13 490 navires de plaisance** résidants et 15 000 en escale,
- **1 550 places à quai** et de nombreux mouillages,
- **160 000 plongeurs sous-marins** emmenés par une cinquantaine de structures sur 106 sites de plongée,
- **26 structures commerciales d'excursion en mer** ou d'observation des mammifères marins,
- de **nombreuses activités sportives** : aviron, canoë-kayak, surf, paddle, voile légère, kitesurf...



Crédit photo : Alexandre Arque / Agence française pour la biodiversité



Crédit photo : Francois Colas / Agence française pour la biodiversité

Les grandes étapes de la création du Parc naturel marin de Martinique



Crédit photo : Morjane Safi / Agence française pour la biodiversité

C'est en 2010, à l'issue de l'analyse stratégique régionale conduite par la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) de Martinique et l'Agence française pour la biodiversité (anciennement Agence des aires marines protégées), que l'intérêt de créer un Parc naturel marin en

Martinique avait été identifié. Cet

outil, adapté aux grands espaces marins où se rencontrent un patrimoine naturel riche et fragile et des usages, permet à la fois de valoriser l'exceptionnelle biodiversité marine de la Martinique tout en assurant le développement durable des activités marines.

Le 13 avril 2012, un arrêté conjoint des ministres de l'Écologie et des Outre-mer a été pris, prévoyant la mise à l'étude d'un parc naturel marin en Martinique, sous l'autorité du préfet de Martinique. C'est ainsi qu'en mai 2013, l'ex- Agence des aires marines protégées, devenue aujourd'hui Agence française pour la biodiversité, a mis en place une équipe chargée de réunir les éléments de connaissance sur le milieu marin et les usages et de construire, avec les acteurs locaux de la mer (en particulier les usagers professionnels et de loisirs), le projet de parc précisant notamment le périmètre, les orientations de gestion et la composition de son conseil de gestion.

Le projet ainsi obtenu a été présenté lors d'un comité de concertation tenu fin novembre 2016 et a été proposé à la consultation du public et des organismes intéressés début 2017. Les inquiétudes exprimées par les pêcheurs professionnels concernant le maintien de leur activité au sein du parc et leur représentation au sein du conseil de gestion ont été prises en compte. La question de la gouvernance a également été clarifiée en réaffirmant le rôle du conseil de gestion composé exclusivement d'acteurs locaux dans le choix des projets à mener et dans la prise des avis et des décisions.

La concertation

- 18 réunions entre avril 2014 et novembre 2015 sur tout le territoire
- Plus de 200 acteurs martiniquais impliqués dans la concertation
- Une enquête publique entre le 2 janvier et le 2 février 2017

Ségolène Royal, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, a conclu ce travail de concertation lors de sa venue en Martinique en mars 2017. Le Parc naturel marin de Martinique a été créé par décret du 5 mai 2017.

Le réseau des parcs naturels marins

Il existe neuf parcs naturels marins. En 2007, le premier parc naturel marin a été créé en Iroise (environ 3 500 km²). En 2010, Mayotte devenait le premier parc naturel marin d'outre-mer avec une superficie d'environ 70 000 km². L'année suivante, le premier parc naturel marin de Méditerranée voyait le jour : celui du golfe du Lion (environ 4 000 km²). En 2012 ont été créés deux nouveaux parcs : dans l'océan Indien, dans la continuité de celui de Mayotte, le Parc naturel marin des Glorieuses (environ 48 000 km²), et le premier parc en Manche mer du Nord, le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale (environ 2 300 km²).

En 2014 et 2015, le Parc naturel marin du bassin d'Arcachon (435 km²) et le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde (6 500 km²) et de la mer des Pertuis sont nés. Enfin ce sont le Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate et le Parc naturel marin de Martinique qui sont créés en 2016 et 2017.